

# Chantier du Hameau des Buis

## *Règlement intérieur*

### *A l'usage des volontaires*

#### • Accueil des volontaires

Les volontaires majeurs sont les bienvenus sans restriction d'âge ou de compétence. La diversité des travaux permet à chacun de trouver sa place pour la construction, les travaux paysagers, le jardinage, mais aussi pour aider à la cuisine et à l'intendance (ménage, courses, lessive, ...) qui sont des postes tout aussi importants dont dépend le bon fonctionnement du chantier.

Pour des raisons d'assurance, tout volontaire doit être adhérent de l'association La Ferme des Enfants.

#### • La structure d'accueil

Les volontaires sont accueillis au choix en pension complète ou en demi-pension. La structure d'accueil comprend :

- des douches et lavabos avec eau chaude ;
- des toilettes sèches à litière ;
- un lave-linge ;
- une yourte et des tentes équipées de matelas et oreillers (en été), un gîte avec dortoirs (en hiver)
- une cuisine réservée à l'équipe intendante ;
- un lieu de documentation et des ordinateurs connectés à internet ;
- un espace de repas collectif.

Chaque volontaire apporte ses draps-housse (lit simple), taies d'oreiller et la litterie de son choix (drap, duvet...).

Les équipements de travail (bleus, gants, casques, chaussures de sécurité...) et les outils sont fournis.

Un lave-linge est à la disposition de tous, néanmoins et pour ne pas le surcharger, il est recommandé d'apporter une semaine de vêtements de rechanges au minimum.

Il est possible de planter sa propre tente sur le terrain (en été) ou de venir en camping-car.

Les approvisionnements et la cuisine sont confiés au soin d'un intendant salarié, assisté d'un ou plusieurs volontaires à tour de rôle. Les repas sont majoritairement végétariens et de qualité biologique.

Chaque volontaire est susceptible de participer aux tâches ménagères à tour de rôle.

Les repas sont servis à heures fixes. La préparation autonome d'une boisson chaude est possible à tout moment de la journée.

Le week-end, les usagers du lieu s'approvisionnent en nourriture et cuisinent par eux-mêmes. Ils ont à leur disposition une cuisine équipée.

#### • Durée et modalités du séjour

Les **volontaires** s'engagent pour deux semaines au minimum. Ceux qui restent plusieurs semaines ont la possibilité de résider sur place le week-end. Les conditions financières sont : 5 € par jour ouvrable.

#### • Organisation du travail

Les horaires de chantier sont modulables en fonction de la saison. Pour un bon fonctionnement du travail en équipe, chacun doit respecter rigoureusement les horaires de début de chantier.

Plusieurs postes de travail peuvent être actifs simultanément, permettant aux personnes une rotation sur les divers secteurs.

Une pause est prévue dans la matinée.

#### • Arrivées et départs

L'accueil des volontaires a lieu de préférence le dimanche entre 17 h et 19 h. En dehors de ces créneaux, merci de nous contacter. **Les arrivées imprévues ne sont pas autorisées.**

Les départs ont lieu de préférence le vendredi soir ou le samedi matin. Avant de partir, chaque volontaire ou stagiaire s'engage à faire le ménage dans son lieu de dortoir, et à signaler tout dysfonctionnement observé pendant son séjour (matériel détérioré, manque de literie, etc.).

- **Equipements**

Les volontaires apportent ou empruntent sur place un équipement de travail complet : chaussures de sécurité, gants, vêtements de chantier, casque si besoin. Ces mesures de protection sont indispensables.

- **Familles**

Les familles ne peuvent pas être accueillies sur le chantier. Les conditions d'hébergement et de restauration sont réservées aux volontaires investis comme travailleurs sur le chantier. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les familles avec enfants n'ont pas accès au volontariat.

- **Compagnons**

Nos amis les animaux ne sont pas admis sur les chantiers.

- **Addictions**

La consommation d'alcool et de drogues, quelle que soit leur nature, sont interdites sur le lieu du Hameau des Buis et à La Ferme des Enfants pendant les heures de travail. La consommation d'alcool en quantité modérée est néanmoins possible le soir ou le week-end. L'état d'ébriété est interdit sur le lieu. Nous rappelons que l'usage du cannabis est puni par la loi. Toute transgression à ces règles peut mener à une exclusion.

- **Tabac**

Les fumeurs doivent respecter les règles de sécurité imposées par le chantier. Il est interdit de fumer en utilisant des machines ou en manipulant des produits ou matériaux inflammables. Il est interdit de fumer sur les chantiers fermés. Sur les chantiers ouverts, les fumeurs doivent veiller à ce que la fumée n'atteigne pas les autres participants du chantier et gérer leurs mégots afin de ne pas polluer les sols.

- **Dépendances médicamenteuses**

Les personnes ayant un traitement médicamenteux entraînant une modification de la conscience (anti-dépresseurs, tranquillisants, sédatifs...) ne sont pas autorisées à participer au chantier.

- **Temps libre et/ou laborieux**

Un lieu de documentation, de visionnage vidéo et d'informatique, avec connexion à internet, est accessible aux volontaires. Les autres matériels (fax, photocopieur...) ne sont pas en libre service. Merci de vous référer à un responsable pour les utiliser.

- **Téléphone**

Des cartes téléphoniques à numérotation sont en vente sur place, vous permettant un crédit pour utiliser la ligne du Hameau des Buis située dans le Mas. Cette ligne est utilisable, à titre personnel, sous cette seule condition.

- **Loisirs**

Rivière baignable à quelques centaines de mètres. Nombreux sentiers de randonnées. Bois de Païolive. Le lieu appartient à la zone naturelle de protection Natura 2 000. Marché local aux Vans le samedi matin, à Lablachère le dimanche matin.